

# AVIS DE CONCESSION

DIRECTIVE : 2014/23/UE

## SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

**I.1) Nom et adresses :** Communauté de Communes de Millau Grands Causses

**Point(s) de contact :** A l'attention de Monsieur le Président Gérard PRETRE- Service Transports (Responsable : Maryse ROMERO), 1 place du Beffroi CS 80 432 - 12104 Millau Cedex, Tél : 0565614020- Fax : 0565605239

Courriel : [m.romero@cc-millaugrandscausses.fr](mailto:m.romero@cc-millaugrandscausses.fr).

Code NUTS : FR622 - Code d'identification national ou SIRET : 24120056700063

**Adresses internet :**

Adresse principale : <https://www.cc-millaugrandscausses.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

**I.3) Communication :**

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse :

<https://www.marches-securises.fr>

**Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :** le ou les point(s) de contact susmentionnés.

**Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :** par voie électronique via :

<https://www.marches-securises.fr> aux points de contact susmentionnés.

La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles. Un accès direct non restreint et complet à ces outils et dispositifs est possible gratuitement à l'adresse :

<https://www.marches-securises.fr> (cf. règlement de la consultation).

**I.4) Type de pouvoir adjudicateur :** Établissement public de coopération intercommunale

**I.5) Activité principale :** Services généraux des administrations publiques.

## SECTION II : OBJET

**II.1) Etendue du marché**

**II.1.1) Intitulé :** Convention de délégation de service public du réseau de transports urbains de la Communauté de communes de Millau Grands Causses

Numéro de référence : DSP 01 S 17 L00

**II.1.2) Code CPV principal :** 60112000

**II.1.3) Type de marché :** Services.

**II.1.4) Description succincte :** La délégation porte sur l'exploitation des services de transports urbains sur les aires urbaines des communes de Millau et Creissels (12100-Aveyron-France) lesquels comprennent à ce jour quatre lignes régulières ainsi que trois lignes organisées à titre principal pour le transport des scolaires, produisent environ 238 000 kms commerciaux et génèrent environ 116 000 euro(s) HT de recettes commerciales (valeur 2015). Elle comprend deux périodes distinctes avec l'exploitation de l'offre de services actuelle du 1er septembre 2017 jusqu'au 1er janvier 2018, et l'exploitation d'une offre restructurée à compter du 2 janvier 2018. Le Déléguataire assure la fourniture du matériel roulant nécessaire à l'exploitation du réseau de transports ainsi que le dépôt. Le contrat de la délégation de service public (DSP) est un contrat à contribution financière forfaitaire, dont une partie est variable et proportionnelle aux recettes commerciales.

**II.1.5) Valeur totale estimée : 4 900 000 € hors TVA.**

**II.1.6) Information sur les lots :**

Ce marché est divisé en lots : non.

**II.2.1) Lieu d'exécution :**

Code NUTS : FR622 -Lieu principal d'exécution : Aires urbaines de Millau et Creissels

**II.2.2) Description des prestations :** A compter de janvier 2018, le délégataire aura la charge de mise en œuvre d'un réseau restructuré en vue d'adapter l'offre à la réalité des besoins transport de la population et en particulier des scolaires pour les déplacements Domicile/Etablissements, de desservir les principaux générateurs de déplacements de Millau et Creissels, d'optimiser les moyens consacrés au réseau en évitant les doublons de lignes, courses inutiles, circulation de véhicules vides etc., d'améliorer l'équation économique du contrat en réduisant significativement la contribution financière versée au délégataire .L'offre restructurée comprendra 3 lignes fonctionnant toute l'année du lundi au samedi, couvrant l'ensemble des principaux besoins de transports. Le kilométrage commercial du réseau restructuré est estimé entre 125 000 et 150 000 kms/an et son exploitation s'envisage avec 4 autobus standard (hors réserve). Une hausse du tarif du billet à l'unité est programmée au démarrage de la DSP.

**II.2.3) Critères d'attribution :**

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché.

**II.2.4) Valeur estimée :**

Valeur hors TVA : 4900000 euros

**II.2.5) Durée de la concession :**

Début : 01 septembre 2017 / Fin : 31 décembre 2023

**II.2.6) Information sur les fonds de l'Union européenne :**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

**II.2.7) Informations complémentaires :** Il est rappelé les dispositions de la convention collective nationale des transports routiers et activités auxiliaires du transport du 21/12/1950 modifiée par accord du 18/04/02, complétée par l'accord spécifique aux transports publics interurbains du 7/07/09, qui imposent sous certaines conditions la reprise du personnel en cas de changement d'attributaire à l'issue d'une procédure de dévolution.

## **SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**

### **III.1) Conditions de participation**

**III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :**

Liste et description succincte des conditions et documents à fournir : lettre de candidature (DC1 ou équivalent); Déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles 39 et 42 de l'ordonnance du 29.1.2016 et tous documents ou certificats le justifiant ; Déclaration sur l'honneur attestant que les renseignements, documents relatifs aux capacités et aptitudes du candidat, exigés en application de l'art.45 de l'ordonnance et dans les conditions fixées à l'art.21 du décret n°2016-86 sont exacts; Extrait Kbis de moins de 3 mois ou équivalent; pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat; documents attestant du respect de l'obligation des travailleurs handicapés prévue aux art. L5212-1 à L5212-4 du code du travail; pour les candidats établis dans un État autre que la France (cf. VI.2 informations complémentaires et règlement de la consultation)

**III.1.2) Capacité économique et financière :**

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation):

Les candidats produisent les documents suivants :

- Bilans et comptes de résultat des trois derniers exercices clos pour les sociétés ou organismes existants ;

**III.1.3) Capacité technique et professionnelle :**

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation): Les candidats produisent les documents suivants :

- une copie de la licence communautaire de transport international de voyageurs par route et/ou la licence de transport intérieur de personnes, en cours de validité, autorisant le transporteur à assurer les prestations pour lesquelles il se porte candidat, selon la catégorie à laquelle il appartient.

Afin d'établir leurs garanties professionnelles et financières, ainsi que leur aptitude à mettre en œuvre les principes du service public, les candidats produisent les documents suivants :

- Mémoire présentant les garanties professionnelles du candidat ainsi que les moyens lui permettant d'assurer la continuité du service, ainsi que l'égalité des usagers devant le service public et dont le candidat peut se prévaloir concernant la gestion et l'exploitation de réseau de transport public de voyageurs.

**III.2) Conditions liées à la concession****III.2.1) Information relative à la profession :**

La prestation est réservée à une profession déterminée.

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables : Justification de la capacité professionnelle du dirigeant de l'entreprise (décret n° 85-891) à fournir.

**III.2.2) Conditions d'exécution de la concession :**

Le candidat ou le groupement retenu devra s'engager à exploiter le service dans le cadre d'une société dédiée au réseau urbain MIO.

**III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution de la concession :**

Obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de l'exécution de la concession.

**SECTION IV : PROCEDURE****IV.1) Description****IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :**

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics :

**IV.2) Renseignements d'ordre administratif****IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres :**

15/03/2017 à 17 h 00

**IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :**

Français.

## SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

### VI.1) Renouveaulement :

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

### VI.2) Informations complémentaires :

Les candidats établis dans un Etat autre que la France peuvent produire lorsque l'État membre ou le Pays ne délivre pas les documents, une déclaration sous serment ou une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de l'État ou du Pays d'origine ou de l'État ou Pays dans lequel l'opérateur économique est établi .

La procédure de DSP est « ouverte » dans le cadre des articles L1411-1 et suivants du CGCT. Les candidats présentent simultanément dans un seul et même pli un dossier de candidature et un dossier d'offre. Le DCE est à télécharger à l'adresse suivante: <https://www.marches-securises.fr>. En plus d'une offre de base, les candidats ont l'obligation de présenter une option portant sur l'utilisation de véhicules à faible émission. En outre, ils peuvent présenter une variante libre portant sur l'organisation physique du réseau restructuré à compter de janvier 2018.

### VI.4) Procédures de recours

#### VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV-B.P. 7007, F - 31068 Toulouse cedex 07, adresse internet : <http://toulouse.tribunal-administratif.fr>

#### VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

#### VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : - Référé précontractuel : jusqu'à la date de signature du contrat (art. L.551-1 et suivants et, R.551-1 et suivants du code de justice administrative).

- Référé contractuel : dans un délai de trente et un (31) jours suivant la publication de l'avis d'attribution du contrat (art. L.551-13 et suivants et, R.551-7 et suivants du code de justice administrative).
- Recours en contestation de la validité du contrat : dans un délai de deux (2) mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (CE Ass. 4 avril 2014, Département Tarn et Garonne, n°343435). Ce recours peut, le cas échéant, être assorti d'un référé suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative).

#### VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal administratif de Toulouse, 68, rue Raymond I -B.P 7007, 31068 Toulouse Cedex 07 Tél : +33 562735757- courriel : [greffe.ta-toulouse@juradm.fr](mailto:greffe.ta-toulouse@juradm.fr), Fax : +33 562735740.

### VI.5) Date d'envoi du présent avis : 13 janvier 2017